

Le TÉMOIN : Je regrette, ma mémoire ne me permet pas de me rappeler tous les détails concernant le marché de Vancouver le 27 novembre. Je m'intéressais trop à savoir ce qui devait arriver à mon propre commerce.

*M. McGregor :*

D. Quelle était la quotité le 17 novembre ?—R. Sur les agrumes ?

D. Sur les oranges ?—R. Il n'y en avait pas sur les oranges en particulier. Il y en avait sur un certain nombre d'articles, soit 50 p. 100 des importations au cours de l'année de base.

M. LESAGE : Mais pas pour novembre ? Elle n'était pas de 50 p. 100 pour ce mois ? La quotité s'appliquait au trimestre complet dans lequel tombait la période du 17 novembre au 31 décembre, de sorte qu'il n'y a pas eu de pénurie et qu'on ne s'est pas senti de l'embargo avant le 31 décembre.

M. KUHL : On prévoyait une pénurie.

(M. Maybank reprend le fauteuil).

*M. McGregor :*

D. Nous ne paraissions pas progresser beaucoup. À quelle date l'embargo a-t-il été imposé ?—R. Le 17 novembre. Il a été annoncé ce soir-là.

D. À partir de cette date vous n'avez pu importer que la moitié des agrumes que vous importiez auparavant ?—R. Non, je ne crois pas que cela soit exact.

D. Je vous le demande simplement.—R. J'essaie de me rafraîchir la mémoire et je regrette de ne pouvoir vous être plus utile. On nous a dit, je crois, que nous recevions 50 p. 100 de nos importations de l'année de base. Cette quantité était accordée d'après des trimestres et des périodes mais je ne me souviens pas pour l'instant de ce qu'était la première période. Le chiffre de 50 p. 100 des importations pendant l'année de base devait se rapporter à un groupe de denrées y compris les pommes, les oignons, les agrumes — citrons, pamplemousses, oranges — et les pommes de terre. Je crois avoir raison.

M. MCGREGOR : Le commerce des agrumes est-il assujéti à la concurrence ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Ah ! non, le témoin n'a pas dit cela ; il a parlé des agrumes et puis il a passé outre.

M. MCGREGOR : Je vous demande pardon ?

Le VICE-PRÉSIDENT : Je dis qu'il a répondu à votre question et en ce faisant il a traité des agrumes ; il les a cités et y a mêlé d'autres choses.

Le TÉMOIN : Ce n'est pas une question d'opinion, cela a été consigné. Vous savez aussi bien que moi quelles sont les denrées assujétiées à une quotité et quelles sont celles qui figurent à ces restrictions et quotités.

*M. McGregor :*

D. Diriez-vous qu'il s'importait plus d'oranges après le 20 novembre qu'avant ?—R. Vous voulez dire à partir du 20 novembre jusqu'aujourd'hui, en comparaison de la même période de l'année précédente ?

D. Ou à partir du 20 novembre jusqu'à la fin de l'année ?—R. Qui arrivaient où ? Je crois que les importations de certaines denrées égalaient si elles ne dépassaient pas celles de l'année précédente. Je ne crois pas que cela pouvait se dire de Vancouver.